

de taxes auront été abolies," quand le nombre de Séminaires aura été réduit, quand les communautés étrangères cesseront d'affluer au Canada, surtout, quand les jeunes abbés pimpants, frisés, choyés poudrés, resteront à Paris; quand... "la libre parole" aura porté ses fruits; alors nous nagerons dans les flots de lumière, le *Canada-Review* ne s'imprimera plus que sur papier buvard, tous ses rédacteurs (d'alors), sacrés pontifes du soleil levant, auront la tête coiffée d'une mitre en peau de "crétin"; le plus ancien d'entr'eux sera grand-maître de la dite université française laïque et libre, les plus doctes s'occuperont à composer les dix ouvrages en question "qui vaudront quelque chose." Il n'y aura plus "d'éteignoirs," le peuple délivré "des larves de l'ignorance" paiera enfin ses abonnements. Que l'espérance pourtant est une douce chose!

En attendant je vote de tout cœur un brevet de capacité, une médaille de bois, à Pierre Michel, écuyer, charretier, du *Canada-Review*. Pour un homme qui "n'a eu que quatre mois d'école dans toute sa vie" "qui n'a jamais mis le pied dans le Séminaire," il ne possède pas mal sa langue maternelle, il a cru en effet trouver une neuvième faute dans la fameuse lettre de Monsieur l'abbé Castonguay. Ecoutez: "*Le savant professeur (l'abbé Castonguay) écrit: 'Il aurait été mieux pour tout journaliste qui veut attaquer la religion, etc.'*" Or, à l'école on m'a enseigné que mieux est un adverbe, et qu'un adverbe ne peut qualifier qu'un verbe, un adjectif, ou un autre adverbe. Et j'ai beau chercher, dans cette fameuse phrase, le verbe, l'adjectif ou l'adverbe que ce mieux là peut qualifier, impossible de le trouver, Suivant moi, pardonnez aux prétentions d'un pauvre charretier de la stand—c'est un adjectif et non un adverbe qu'il fallait mettre là. Il fallait dire: *Il aurait été préférable, plus convenable, plus simple, etc.* Par conséquent mieux est une faute (4)." Ainsi parle le charretier.

Or littré, dont l'autorité est souveraine en ces matières, n'est pas du tout de cet avis. Dans le grand "Dictionnaire de la Langue française," 3e vol au mot *mieux*, il dit en effet "*mieux se prend quelquefois adjectivement, (d'autant plus facilement que mieux n'est que le neutre de melior) et signifie meilleur, plus convenable, plus propre à la chose dont il s'agit.* Ex. *Il n'y a rien de mieux, rien n'est mieux que ce que vous dites etc.*" Pour les "brillants,